



**PRÉFET
DU MORBIHAN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale
de la Protection des Populations
Service environnement**

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

RECEPISSE DE DECLARATION DE SUCCESSION ARTICLE R512-68 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

LE PREFET DU MORBIHAN
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

VU le titre 1^{er} livre V de la partie législative du Code de l'Environnement ;

VU le titre 1^{er} livre V de la partie réglementaire du Code de l'Environnement ;

VU l'arrêté d'autorisation délivré le 31 janvier 1992 au GAEC DU RAHUN pour l'exploitation au lieu-dit « La Minardais » 56910 CARENTOIR d'un élevage de porcs comportant 180 reproducteurs, 960 porcs à l'engrais et 800 porcelets ;

VU l'arrêté de prescriptions complémentaires délivré le 6 mars 2013 au GAEC DU RAHUN pour l'exploitation au lieu-dit « La Minardais » 56910 CARENTOIR d'un élevage de porcs comportant 210 reproducteurs, 1316 porcs à l'engrais et 810 porcelets soit 2108 animaux équivalents ;

VU l'arrêté préfectoral du 8 juin 2021 portant subdélégation de signature de Monsieur Jean-Michel CHAPPRON, directeur départemental de la protection des populations du Morbihan à Monsieur Michel COLLIN, chef du service environnement ;

VU la demande déposée le 18 mai 2021 par **l'EARL DU RAHUN** ;

Reconnaît avoir reçu de :

l'EARL DU RAHUN dont le siège social est situé au lieu-dit « **La Minardais** » **56910 CARENTOIR**

la déclaration prévue par l'article R512-68 du code susvisé en vue de poursuivre l'exploitation d'un élevage de **porcs** comportant **210 reproducteurs, 1316 porcs à l'engrais et 810 porcelets soit 2108 animaux équivalents** ; entrant dans la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement sous la rubrique **2102-1** ;

Le déclarant devra se conformer aux prescriptions réglementant cet établissement.

Vannes, le **17 JUIN 2021**

Pour le préfet et par délégation
Le chef du service environnement,


Michel COLLIN

Copie du présent récépissé sera adressée à :

- M. le Maire de CARENTOIR